

**SAS EN FORMATION OU AUGMENTANT SON CAPITAL
RECEPISSE DE DEPOTS DE FONDS**

Art. L 225-3 et suivants – L 225-6, L 225-7 et L 225-13 – L 225-144 et suivants – L.227-1 et suivants du Code de commerce

Je soussigné, Mme RODRIGUEZ JUSTINE
Agissant en qualité de Chargé de Clientèle Professionnel

Au regard de la liste des souscripteurs ci-annexée et certifiée exacte, sincère et véritable par Dejoux Carole, **fondatrice** / président (1) de la société, et dont il ressort que la somme de : (en lettres et en chiffres) Mille € (1000 Euros), correspondant à 100 action(s) d'une valeur nominale de dix € (10 Euros), libérées entièrement (ou à concurrence de — €) (1).

Représentant le montant d'apport(s) en numéraire de la SAS en cours de :

- constitution (1)
- augmentation de capital (1)

Ayant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination: **SAS 102 IMMOBILIER « Société en formation »(1)**
- Siège social 4 ALLEE CAROLINE REMY 07400 LE TEIL

Certifie que les sommes déposées le 09/07/2024

Sur un compte spécial ouvert en nos livres au nom de cette dernière sous le N° 08006447391

Et sous l'intitulé

SAS 102 IMMOBILIER « Société en formation »(1)

Par Madame Rivasi Jade et Madame Dejoux Carole

Agissant au nom et pour compte de la Société SAS 102 IMMOBILIER

Correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représentent une somme totale de : Mille € (1000 Euros).

Les retraits de Fonds ainsi déposés ne pourront intervenir que dans les conditions définies soit par :

(1) Les articles L 225-6 et 7 du Code de Commerce (Constitution)

(1) L'article L 225-144 du Code du Commerce (Augmentation de Capital)

Fait à Le Teil le 10/07/2024

En deux exemplaires.

Fait pour valoir ce que de droit.

Signature

P. J. : Liste des souscripteurs

(1) Rayer les mentions inutiles

